

Wuppertal (Allemagne). Ce dernier va apporter 15 millions d'euros et acquérir 30 % des parts de Degrenne, tout

« Nous perdons de l'argent depuis plus de quinze ans mais les choses vont mieux. Cette année, nos pertes seront réduites », poursuit le dirigeant.

Cette fois, l'accord trouvé avec Vorwerk va permettre à Degrenne de moderniser son usine historique de Vire pour un montant de

de l'avis sur lequel il était présent depuis 1997.

PHILIPPE LEGUELTEL/APRM-CAN

Vers un développement du test d'activité agricole

Agriculture. Un collectif d'organisations agricoles expérimente de « nouvelles solidarités » pour aider les installations en dehors du cadre familial.

Le Réseau rural normand présentait à Rouen le 5 avril dernier les lauréats régionaux de l'appel à projets « Mobilisation collective pour le développement rural ». Dans le domaine agricole, deux projets vont être mis en œuvre en Normandie sur les thèmes respectivement de la préservation des zones de marais par l'élevage extensif (porté par le Forum des Marais atlantiques) et l'accompagnement à l'installation des personnes non issues du milieu agricole.

Imaginée à une échelle interrégionale par la Coopérative d'installation en agriculture paysanne (Ciap) des Pays de la Loire, sur un arc Atlantique-Manche allant de la Nouvelle-Aquitaine jusqu'à la Normandie en passant par le Centre-Cal de Loire, l'initiative dénommée #Happy-terr# réunit pour son volet normand l'Ardear de Normandie, la

Coopérative d'activité et d'emploi agricole Rhizome et le réseau régional des Civam normands. Leur objectif ? S'inspirer de l'action de la Ciap pour développer le test d'activité agricole dans la région.

encore davantage de nouveaux outils d'accompagnement à l'installation

, explique Julien Kieffer, co-gérant de Rhizome. Le collectif, précise Orane Du-pont, animatrice de l'Ardear Normandie, souhaite en particulier expérimenter le « stage paysan créatif » qu'a créé la Ciap des Pays de la Loire : « Ce stage de la formation professionnelle permet aux porteurs de projets d'être tutorés par deux paysans référents : l'un, territorial, pourra l'aider à s'intégrer au plus tôt dans le territoire, voire à prospecter pour du foncier, l'autre le soutiendra sur le plan technique. »

Créatif

Le test d'activité agricole répond généralement plutôt à des personnes qui souhaitent s'installer sans ancrage agricole ni territorial. Il permet à une personne de démarquer progressivement son activité en mettant à l'épreuve son projet au sein d'une structure agricole (publique ou privée) qui l'accueille. Ce qui lui évite d'engager d'emblée des investissements lourds. C'est ce que propose déjà l'espace-test de la Communauté urbaine Le Havre Seine Mé-tropole, le dispositif Nid'Agri

à l'installation. Dans cette perspective, Happyterr imaginera « des solidarités et réseaux à mettre en place afin de combler les solidarités familiales qui n'existent pas pour une installation hors cadre familial ». Le statut de Scop sera notamment exploré pour en évaluer l'intérêt pour le portage d'activité agricole. « Notre logique est entrepreneuriale plutôt que patrimoniale », explique Julien Kieffer. Autrement dit, œuvrer pour une agriculture qui rémunère les agriculteurs et non pas qui accumule du capital.

CHRISTOPHE TRÉHET



Un jeune maraîcher en test d'activité agricole, en juin 2018 (photo d'archives)

CÔTÉ AGRI

Espace test. Le Réseau national des espaces-test agricole (Reneta) organise ses journées nationales 2019 du 26 au 28 juin, au Havre. Une présentation du dispositif générique sera proposée le premier jour, suivie d'une visite de l'espace-test mis en place par la Communauté urbaine, à Cauville-sur-Mer. Le 27 juin, une journée « grand-public » proposera une assemblée plénière, ainsi que des ateliers thématiques sur la « transition agricole des territoires ». Plus d'informations : reneta.fr.

Export. En janvier, l'excédent des échanges agroalimentaires français a atteint 514 millions d'euros, en hausse de 210 M€ par rapport à janvier 2018 du fait de la croissance des exportations (+ 219 M€), annonce Agreste. L'export de produits agricoles bruts génère un excédent de 159 M€ et augmente de 57 M€ sur un an, grâce notamment à la hausse des exportations de pommes de terre. L'excédent commercial en produits transformés gagne lui 153 M€ par rapport à janvier 2018.

CHRISTOPHE TRÉHET